



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

N° 2017/126

Objet : Déclaration sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointement à l'enquête publique liée au dossier de déclaration d'utilité publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal le 12 septembre 2012, sa modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal le 24 juillet 2014 et sa modification n°2 approuvée par délibération du conseil communautaire le 29 août 2017,

Vu la délibération du 29 septembre 2016 qui délimite les zones d'activités économiques dont celle de Borio Novo à Vielmur sur Agout,

Monsieur le Président rappelle que Monsieur le Préfet du Tarn a été sollicité pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Borio Novo à Vielmur sur Agout.

Afin de réduire les frais et d'accélérer la procédure, il est proposé de demander à Monsieur le Préfet du Tarn de mener conjointement la mise à enquête publique du dossier de déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire. Il est rappelé que la procédure d'expropriation ne concerne qu'une seule parcelle propriété d'un unique administré.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Tarn l'organisation conjointe de la mise en enquête publique du dossier de déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête

parcellaire pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Borio Novo à Vielmur sur Agout,

- décide d'adresser à Monsieur le Préfet pour être à l'enquête un dossier comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires,
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tous actes aux effets ci-dessus.

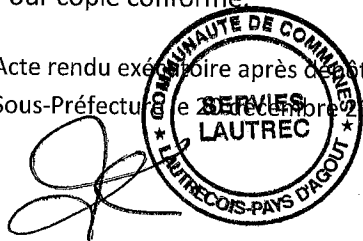
La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCLPA et à la Commune de Vielmur sur Agout pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 21 décembre 2017.



Le Président,

Raymond GARD

